



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**

DÉCLARATION DE

M. BRAULIO F. DE SOUZA DIAS

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

lors de l'ouverture de

**L'ATELIER RÉGIONAL ATLANTIQUE DU SUD-EST POUR FACILITER LA
DESCRIPTION D'AIRES MARINES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU
BIOLOGIQUE**

Swakopmund (Namibie)

8 – 12 avril 2013



**Convention sur la
diversité biologique**

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



Mesdames et Messieurs,

Je voudrais souhaiter la plus chaleureuse des bienvenues et exprimer mes plus vifs remerciements à tous les experts des pays et organisations participant à l'atelier régional Atlantique du Sud-Est sur les aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), soit le sixième atelier régional sur les AIEB organisé par le Secrétariat de la CDB.

Je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance au gouvernement de la Namibie qui accueille cet important atelier. Nous apprécions grandement l'accueil chaleureux et l'aimable hospitalité qui nous ont été réservés dans cette magnifique région côtière de Swakopmund.

Je remercie aussi tout particulièrement l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Secrétariat de la Convention d'Abidjan du PNUE, et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (OPASE), ainsi que l'Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO) de l'Australie et la *Global Ocean Biodiversity Initiative* (GOBI) (Initiative mondiale pour la biodiversité des océans) pour avoir collaboré à l'organisation de cet important atelier. Je voudrais souligner l'importance de notre étroite collaboration avec des partenaires internationaux et régionaux qui a permis la mise en œuvre réussie des travaux de la Convention portant sur la biodiversité marine et côtière.

Je tiens à reconnaître, avec nos vifs remerciements, l'appui financier fourni par les gouvernements de la Norvège, du Japon (par le biais du fonds japonais pour la biodiversité), et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui a permis la tenue du présent atelier régional et la participation d'experts de la région ainsi que la préparation scientifique de l'atelier.

Afin de préparer efficacement les participants à l'atelier, le Secrétariat a également organisé l'*Atelier de renforcement des capacités de l'Initiative pour un océan durable (SOI) pour l'Afrique de l'Ouest* accueilli par le gouvernement du Sénégal à Dakar, du 4 au 8 février 2013. L'atelier tenu à Dakar a été organisé en collaboration avec la FAO, le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et de nombreux autres partenaires mondiaux et régionaux qui partagent la vision de l'Initiative pour un océan durable, qui est de fournir une plateforme mondiale pour la création de partenariats et de capacités en vue de réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité marine et côtière. Au cours de l'atelier de Dakar, des experts provenant des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest ont pu ébaucher des réseaux et des partenariats scientifiques pour décrire leurs aires marines nationales en s'inspirant des critères scientifiques de désignation des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB). Le présent atelier mettra à contribution les collaborations scientifiques et les capacités créées à Dakar.

L'Afrique de l'Ouest compte un éventail vaste et étendu d'écosystèmes marins appartenant à trois des douze environnements marins de la planète. Elle abrite l'une des zones de pêche les plus diversifiées et les plus importantes du point de vue économique au monde, de laquelle dépendent dans une très large mesure d'importantes populations côtières, autant pour leur alimentation que pour le commerce extérieur. Le développement durable est au cœur de la stratégie maritime intégrée 2050 de l'Union africaine (*2050: Africa's Integrated Maritime Strategy*), et le continent est conscient des implications des changements climatiques, comme en témoigne la Déclaration d'Arusha sur la stratégie de l'Afrique pour le développement durable après Rio+20. De tels engagements se fondent sur des projets coopératifs de recherche scientifique et de collecte de données multidisciplinaires, à grande échelle et à long terme, projets entrepris afin de comprendre les écosystèmes marins de l'Afrique de l'Ouest. Les projets sous-régionaux bilatéraux et multilatéraux remontent à loin, allant du Projet d'analyse des

écosystèmes des remontées d'eaux froides côtières des années 1970 et 1980, à l'actuel projet Fridtjoff Nansen de la FAO et aux trois programmes d'envergure sur les écosystèmes marins.

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), les dirigeants mondiaux ont reconnu que les océans, les mers et les régions côtières constituent une composante intégrée et essentielle du système planétaire et qu'ils sont cruciaux pour sa durabilité. Ils ont souligné que pour un développement durable, il importe de favoriser la conservation et l'utilisation durable des océans et des mers ainsi que de leurs ressources, tout en protégeant simultanément la biodiversité et le milieu marin et en abordant les impacts des changements climatiques. Puis, les dirigeants mondiaux se sont engagés à protéger et à restaurer la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins, et à préserver leur biodiversité, permettant ainsi leur conservation et utilisation durable en faveur de la présente génération et des générations à venir. Ils se sont également engagés à appliquer efficacement une approche écosystémique et à adopter l'approche fondée sur le principe de précaution dans la gestion des activités ayant un impact sur le milieu marin, afin de respecter chacune des trois dimensions du développement durable.

De même, les dirigeants mondiaux ont réaffirmé l'importance des mesures de conservation locales, dont les aires marines protégées, en tant qu'outils pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses composants. Ils ont noté l'Objectif 11 d'Aichi qui prévoit que d'ici à 2020, 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, seront conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone.

Dans sa décision X/29 sur la diversité biologique marine et côtière, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a noté que l'application des critères scientifiques relatifs aux AIEB constitue un outil que les Parties et les organisations intergouvernementales compétentes peuvent choisir d'utiliser en vue de réaliser la mise en œuvre d'approches écosystémiques dans les aires marines situées dans leur zone de juridiction nationale et au-delà.

Les Parties ont également noté que l'application des critères relatifs aux AIEB constitue un exercice scientifique et technique, que les aires qui répondent aux critères pourraient nécessiter des mesures de conservation et de gestion renforcées, et que cela peut être accompli de plusieurs manières, y compris par le biais d'aires marines protégées et d'évaluations d'impacts. Les Parties ont souligné que l'identification des AIEB et la sélection des mesures de conservation et de gestion relèvent des États et des organisations intergouvernementales compétentes.

Pour donner suite à la demande de la Conférence des Parties formulée lors de sa dixième réunion, en 2010, le Secrétariat de la CDB a organisé une série d'ateliers régionaux pour faciliter la description des AIEB. Les résultats des ateliers tenus dans les régions Pacifique du Sud-Ouest, Caraïbes et Atlantique Centre-Ouest ont été examinés lors de la onzième réunion de la Conférence des Parties. Puis la CdP 11 a prié le Secrétaire exécutif de présenter le rapport de synthèse de ces résultats à l'Assemblée générale des Nations Unies et à ses processus concernés, et également d'inclure les résultats dans l'inventaire AIEB de la CDB. De même, les résultats du présent atelier seront présentés à l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) lors d'une prochaine réunion, tenue avant la douzième réunion de la CdP.

Le processus relatif aux AIEB entrepris depuis la CdP 10 en partenariat avec divers partenaires mondiaux et régionaux a facilité le partage d'informations et de données scientifiques, la création

de réseaux d'experts interdisciplinaires au niveau régional, et a renforcé la collaboration entre diverses initiatives régionales pour la conservation et l'utilisation durable du milieu marin, en fournissant une plateforme régionale pour l'évaluation scientifique de l'importance écologique ou biologique des aires marines.

Des océans durables ne peuvent devenir réalité que grâce à une vision partagée et à un solide engagement envers la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine. Ces efforts, associés à des approches innovantes permettant de lier la science avec l'élaboration et la mise en œuvre de politiques au moyen de partenariats entre de multiples parties prenantes, pourraient assurer un avenir durable pour les océans du monde.

Sur ces mots, je vous souhaite à tous un atelier fructueux et des débats productifs.

Je vous remercie de votre attention.